



médiation familiale

Conflit familial, séparation, divorce...



À chacun ses questions

“ Comment va s’organiser
l’accueil de nos enfants après notre
séparation ?

Mon enfant ne veut plus aller chez son
père / sa mère, que se passe-t-il ?

Je ne vois plus mes enfants et en plus
je dois payer !

Nous n’avons plus de contact avec nos
petits-enfants... ”



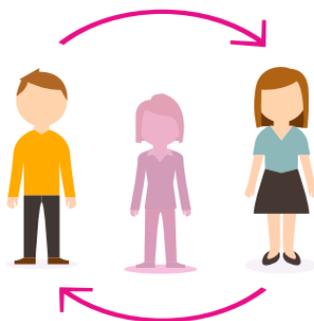
**Vous engager dans une
médiation familiale peut vous aider
à dépasser le conflit et à trouver un
accord pour préserver les liens
familiaux.**

La médiation familiale

1 Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale **est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation** qui vous permet de :

- prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié et impartial, le médiateur familial
- aborder les problèmes liés à un conflit familial



Le rôle du médiateur familial est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

2 Qui est concerné ?

- vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, séparation, divorce
- vous êtes jeunes adultes en rupture de liens avec votre famille
- vous êtes grands-parents et souhaitez garder des liens avec vos petits enfants
- vous devez régler une succession conflictuelle



3 Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur familial est un **professionnel qualifié**.

Titulaire du diplôme d'état de médiation familiale, il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes.

Il respecte des principes déontologiques et observe une stricte **confidentialité**.

Il ne prend parti pour personne et ne vous juge pas.

Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète à votre conflit ou à votre situation.

“ Au début de la médiation, je me retenais pour ne pas trop en dire, je n'avais pas totalement confiance. Puis au fur et à mesure des entretiens, j'ai compris que le médiateur familial n'était là ni pour moi, ni pour ma compagne mais pour l'un et l'autre. Il ne nous a jamais jugés, ne nous disait pas ce qu'il fallait faire et c'est peut être pour cela que nous avons pu nous dire tant de choses... ”

4 Quand s'adresser au médiateur familial ?

Vous pouvez faire appel à un médiateur familial :

- avant ou pendant la séparation : « pour faire le point » et préparer ses conséquences
- après la séparation : lorsque les décisions prises ne correspondent plus à vos besoins actuels et ceux de vos enfants
- à tout moment d'un conflit familial susceptible d'entraîner une rupture
- lorsqu'un conflit familial vous empêche de voir vos enfants ou petits-enfants

5 Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

- vous, en vous adressant directement à un médiateur familial
- le juge, qui peut vous proposer au cours de la procédure une médiation familiale

Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les deux personnes concernées **sont présentes** et **ont donné leur accord**.

6 Comment ça marche ?

La médiation familiale se déroule en 3 étapes :

① l'entretien d'information

② les entretiens de médiation familiale

(en fonction de votre situation et des sujets abordés)

③ si vous aboutissez à un accord

(celui-ci vous évite un recours en justice)

7 Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est **gratuit**.

Ensuite, chaque personne participe au règlement des séances de médiation en fonction de ses revenus et selon un barème établi par la Caisse nationale des Allocations familiales.

L'objectif principal de la médiation familiale est de préserver l'enfant et respecter ses intérêts.





Montjoie

Espace de médiation et d'accompagnement
familial (Emaf)



Adresse : 402 route de Bonnétable
72190 Sargé-lès-Le Mans



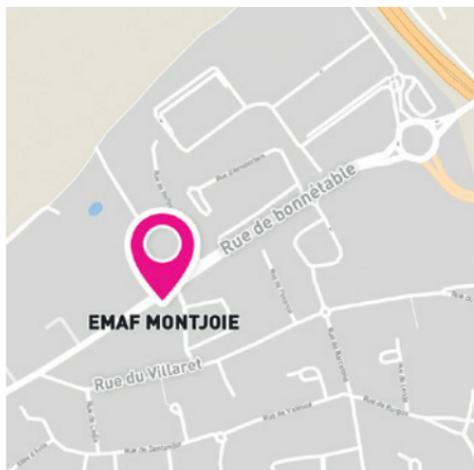
Accès : Tram, ligne 2 arrêt Zamenhof
puis Bus 22 arrêt Bonnétable



Tél. : 02 43 23 09 13



Mail : mediation.familiale@montjoie.asso.fr



PERMANENCES



ALLONNES

Maison de la Justice et du Droit
10 rue Georges Bizet



**Permanence chaque jeudi
de 14 h à 17 h**



Tél : 02 43 39 05 85



FRESNAY-SUR-SARTHE

Maison France Services
2 rue l'Abbé Lelièvre



**Permanence le jeudi des semaines impaires
de 10 h à 16 h - Montjoie**

**Permanence le vendredi des semaines
paires de 10 h à 16 h - Inalta**



Contact Inalta
Tél. : 02 43 54 87 58
Mail : sarthemediation@inalta.fr

Contact Montjoie
Tél. : 02 43 23 09 13
mediation.familiale@montjoie.asso.fr



LE LUDE

Maison France Services
28 place Neuve



**Permanence chaque jeudi
de 10 h à 16 h**



Tél. : 02 85 29 07 11
Mail : franceservices@comcomsudsarthe.fr

